

Strasbourg, le 14/02/2017

Chers collègues,

Je vous prie de trouver ci-dessous des informations relatives à la **campagne d'évaluation CNAP-TI 2017** et à la **campagne PEDR 2017** à transmettre aux personnels CNAP-TI relevant de vos établissements, y compris les personnels en détachement sortant.

Selon l'article 9 du décret n°86-434 du 12 mars 1986 modifié par le décret n°2015-1443 du 6 novembre 2015, chaque Physicien et Physicien-Adjoint du corps du CNAP « établit tous les cinq ans un **rapport d'activité qui porte sur tous les aspects de sa mission**. Ces rapports sont transmis au président ou directeur de l'établissement pour être communiqués au Conseil national des astronomes et physiciens. »

La section CNAP-TI prie tous les Physiciens et Physiciens Adjoints de préparer un rapport d'activité selon le canevas joint et de le transmettre à la commission sous couvert de leur directeur d'OSU pour **le 31 mars 2017**. Des retours vers les personnels seront faits sous couvert des directeurs d'OSU début juin, après la session d'été de la commission.

Sont concernés par cette évaluation **tous les personnels titulaires en activité ou en détachement sortant**.

Le canevas pour le rapport d'activité reprend de nombreuses rubriques demandées pour les demandes de **Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)**. Nous saisissons cette occasion pour encourager fortement tous les personnels CNAP-TI qui ne bénéficient pas de cette prime de **déposer une demande de PEDR**. Ces demandes sont évaluées par la section CNAP-TI puis par les universités et les grands établissements dont relèvent les membres. Le nombre de primes qui peuvent être attribuées aux membres de la section est directement proportionnel au nombre de demandes. La campagne PEDR 2017 ouvre sur Galaxie (application ELARA) le 14 février 2017 à 10h et ferme le **7 mars 2017 à 16h** (heure de Paris).

Veuillez agréer, chers collègues, mes plus sincères salutations.



Alessia Maggi  
Présidente CNAP-TI

